



Paris, le 12 novembre 2012 - Alors que s'amplifie le mécontentement des chirurgiens et des internes

,
auxquels se sont associés les
praticiens hospitaliers

,
les Ibode entendent également
ajouter leur voix à un
mouvement de
protestation

certes disparate mais spécifique à l'attente d'amélioration de la qualité et de la sécurité de la chirurgie

.
Acteurs
également
essentiels des blocs opératoires, les
Ibode
portent
, depuis de nombreuses années,
la cause de la sécurité
dans ces blocs
et donc des missions et de la formation des professionnels qui y exercent.

L'
Unaibode
réuni
son
conseil d'administration le samedi 17 novembre prochain

.
A
ssociée à l'
Ae
eibo
, les
associations représentatives

s
,
envisageront toutes les modalités d'entrée dans le
mouvement
de
protestation
en cours.

Sécurité des blocs opératoires : l'exaspération des Ibode

Écrit par UNAIBODE

Mardi, 13 Novembre 2012 16:19 - Mis à jour Mardi, 13 Novembre 2012 17:24

Plusieurs alertes, aucune réponse

A plusieurs reprises, l'Unaibode et l'Aeeibo ont alerté la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et son cabinet sur la question de la sécurité des blocs opératoires, dont les infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat sont un des acteurs essentiels.

Le 14 septembre 2012, alors reçues au cabinet du ministre, les deux associations pointaient déjà la nécessaire refonte du périmètre d'exercice, et donc de la formation des Ibode, en vue de pallier les problèmes de démographie médicale et de déqualification des personnels exerçant dans un bloc. A cela, le ministère n'a pu opposer que les « us et coutumes ».

Plus récemment, le 24 octobre 2012, l'Unaibode et l'Aeeibo lançaient un cri d'alarme relayé par de nombreux médias, à l'occasion du salon Infirmier, que la Ministre était venue inaugurer. Elles n'ont

Sécurité des blocs opératoires : l'exaspération des Ibode

Écrit par UNAIBODE

Mardi, 13 Novembre 2012 16:19 - Mis à jour Mardi, 13 Novembre 2012 17:24

à ce jour

,

reçu

le moindre signe de la part du Ministère

.

Faudra-t-il entrer dans le conflit naissant dans les hôpitaux
et cliniques pour être entendus

?

Des revendications légitimes, largement relayées et soutenues

Leurs revendications, mises au service d'une sécurité toujours accrue des blocs opératoires,
trouvent portant un écho bien plus large que celui de la seule
profession infirmière

.

Une

pétition en faveur de la défense du métier d'Ibode a d'ores-et-déjà réuni près de 10
000 signatures, quand la France ne compte que 6
000

infirmiers de bloc opératoire diplômés d'Etat
et 600 élèves
Ibode.

Fortes de ce soutien, l'Unaibode et l'Aeeibo demandent :

- un cadre réglementaire rénové : la réécriture de l'article R4311-11 du CSP (décret 4311-11)

Les Ibode demandent la reconnaissance de leur métier par la modification de l'article R.4311-11 du Code de la Santé Publique qui précisera la nature des actes exercés « prioritairement » par les Ibode, afin de leur reconnaître la « pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien »

Des textes sont prêts depuis des mois, voire des années. L'infirmier spécialisé au bloc opératoire est un pilier de l'équipe chirurgicale lors des opérations et de leur préparation. Laisser aujourd'hui ces professionnels dans le flou le plus total quant aux actes qu'ils sont autorisés à faire, voire, comme le font certaines ARS, laisser des hôpitaux et cliniques les remplacer par des personnels non diplômés met tout simplement la vie des opérés en danger.

- la promotion de la compétence tout au long de l'exercice professionnel

Sécurité des blocs opératoires : l'exaspération des Ibode

Écrit par UNAIBODE

Mardi, 13 Novembre 2012 16:19 - Mis à jour Mardi, 13 Novembre 2012 17:24

La dynamique de formation, dans le cadre du cycle LMD, conduit notamment à la reconnaissance de responsabilités en salle d'opération mais aussi en pré et post opératoire dans le cadre de la réalisation d'actes et d'engagements en lien avec la pratique chirurgicale au bénéfice de l'opéré. Il s'agit par exemple de reconnaître aux Ibode la pratique exclusive d'actes prescriptibles par le chirurgien. Les deux associations demandent en outre que leur formation puisse être suivie dans la continuité du diplôme d'infirmier diplômé d'Etat, impliquant la suppression des deux années d'exercice obligatoires avant la présentation aux concours Ibode

.